

Le contexte géomorphologique insulaire a conduit les bellilois à utiliser les eaux superficielles. Dès lors qu'il n'a plus été possible de se suffire des puits, le premier barrage a été construit sur le site de Bordilla (au lendemain de la seconde guerre mondiale).



Malgré cette retenue d'eau, la première situation de crise liée à une pénurie d'eau est intervenue au cours des années 1972/1973. L'île a dû, pour la première fois, être approvisionnée par bateau. Le second barrage, Antoureau, a donc été construit.

En 1987, la production de l'usine de Bordilla était déjà de 446 000 m<sup>3</sup> (495 518 en 2009) mais la vulnérabilité des installations en année déficitaire sur le plan pluviométrique restait avérée.

En 1989, un bateau a approvisionné l'île suite à un nouveau déficit. La construction du barrage de Borfloch est donc décidée. Il a été mis en service en 1993. La capacité de stockage a ainsi été portée à 850 000 m<sup>3</sup>.

La reconstitution des réserves n'est envisageable qu'aux « pluies efficaces », c'est-à-dire lorsqu'elles génèrent des ruissellements : au printemps c'est trop tard, l'essentiel des pluies étant « pompé » par la végétation. En année moyenne, deux millions de mètres cubes alimentent les bassins versants des trois barrages, soit quatre fois la consommation annuelle en eau potable de l'île. Cependant, le déficit pluviométrique de l'hiver 2004/2005 a démontré la vulnérabilité de l'approvisionnement en eau lorsque les conditions météorologiques ne permettent pas « d'amorcer » le ruissellement hivernal.

### Un plan de la gestion de la ressource en eau, pour quoi faire ?

Suite à la pénurie de l'année 2005, il est apparu indispensable de définir une stratégie à moyen et long terme pour gérer cette ressource indispensable. Cette stratégie est appelée, « plan de gestion de la ressource en eau » et passe d'abord par :

### - La maîtrise des consommations

D'une part, le suivi individualisé des consommations pourra être réalisé par la mise en place d'un dispositif innovant de télé relève des compteurs qui se mettra en place à partir de la fin 2010.

D'autre part, des actions visant un meilleur usage de l'eau sont d'ores et déjà développées (sensibilisation des particuliers et des professionnels du tourisme avec le concours du C.P.I.E., actions « pilote » d'économie d'eau (communes, collèges, etc.), sorties tout public gratuites d'information sur la gestion de l'eau à Belle-Île et sorties éducatives avec les scolaires, ...).



### - L'amélioration du rendement des réseaux

La gestion technique des réseaux s'est encore améliorée depuis 2005. Le pourcentage des pertes d'eau dans les réseaux bellillois est parmi le plus bas du Morbihan.

### - La sécurisation de l'alimentation en eau potable à Belle-Île-en-Mer

Elle nécessite d'abord que l'on poursuive les actions de maîtrise des consommations, mais cela ne suffira pas à sécuriser l'alimentation de l'île soumise tous les 10 à 15 ans à des années de sécheresse prévisibles : une unité de dessalement a été intégrée à la nouvelle usine pour juguler les déficits pluviométriques.

## Pourquoi construire une nouvelle usine de traitement de l'eau brute ?

Construite en 1965, avant d'en doubler la capacité en 1983, l'usine de traitement de l'eau brute assurant aujourd'hui la potabilisation est obsolète. Ses performances doivent être renforcées pour satisfaire aux nouvelles exigences de la réglementation.

Pour mieux couvrir les pointes estivales de consommation, la nouvelle usine pourra produire 250 m<sup>3</sup> d'eau par heure au lieu des 200 m<sup>3</sup> actuels. Cette meilleure capacité de production doit apporter confort d'exploitation et sécurité de production mais en aucun cas augmenter les volumes consommés annuellement. L'objectif demeure la limitation de la production d'eau à 500 000 m<sup>3</sup>/an.

L'enjeu essentiel pour nos partenaires du continent (Syndicat Départemental de l'Eau, Agence de l'eau Loire Bretagne, Conseil général du Morbihan), autant que pour la collectivité insulaire, est la sécurisation de notre approvisionnement. Personne ne souhaite voir se reproduire la crise de 2004/2005 et personne ne souhaite supporter financièrement à nouveau un tel coût.



## Pourquoi intégrer une unité de dessalement dans la nouvelle usine ?

« **M**ême en buvant moins vite, le verre finit toujours par se vider ». C'est en partant de ce principe que naît la nécessité de trouver une solution complémentaire au simple traitement des eaux stockées dans les barrages. La recherche de ce complément est très tôt apparue indispensable pour sécuriser définitivement notre filière « eau ».

Réduire la vulnérabilité de la reconstitution des réserves en eau a fait l'objet de plusieurs études préliminaires poussées, en 2005 et 2006, menées séparément par des prestataires, chacun expert dans leur domaine :

- Les pompages en fond de vallon (dit captages au fil de l'eau) s'avèrent utiles pour sortir d'une pénurie mais sont peu efficaces pour la prévenir ;
- La récupération des eaux des résurgences, puits et ruissellements générerait des coûts d'installation et d'entretien des réseaux, économiquement aberrants ;
- La mise en place d'un pipeline est nettement trop coûteuse (32 millions d'euros en estimation basse) et ne nous dispenserait pas de reconstruire une usine d'eau neuve ;
- La recherche d'eaux souterraines mobilisables a fait l'objet de deux campagnes. Elles ont toutes deux confirmé qu'aucun site exploitable n'existe ;
- L'approvisionnement en eau par bateau ne peut pas constituer une solution pérenne. Le coût des opérations en 2005/2006 a atteint 3 millions d'euros pour seulement 100 000 m<sup>3</sup>, soit 30 €/m<sup>3</sup> ! Il est évident que la conduite de ce genre d'opération est très aléatoire et risquerait de devenir de plus en plus fréquente au vu des changements climatiques (tous les 10 à 15 ans).

De ces constats et de l'obligation de trouver une solution pour sécuriser notre approvisionnement en eau, une seule autre solution est apparue envisageable : intégrer à la nouvelle usine d'eau une unité de dessalement.

Cette solution est expérimentée depuis 2006 (Grands-Sables) et consiste plus précisément à mettre en place un traitement de dessalement d'une capacité limitée (50 m<sup>3</sup>/h comme aujourd'hui). Cette solution permettra un apport de 350 000 m<sup>3</sup> d'eau douce par an en cas de besoin.

Sur les 10 millions d'euros nécessaires pour construire la nouvelle usine d'eau, 5,5 millions sont dédiés au traitement de l'eau douce et 4,5 à celui de l'eau de mer. Sur ces 4,5 millions d'euros un tiers sera affecté au traitement proprement dit et deux autres tiers à la réalisation de la prise d'eau en mer.

Pour limiter les impacts sur l'environnement, il est prévu que la prise d'eau soit réalisée par forage (et non par tranchée) au départ de Port Guen. Le rejet de l'eau sur-salée issue du dessalement s'effectuera avec le rejet en mer des eaux épurées en sortie de la future station d'épuration de Bruté. La salinité de l'eau ainsi rejetée dans le milieu naturel sera proche de celle de l'eau de mer.

Bien sûr, le dossier en cours de montage est soumis aux procédures réglementaires prévues par les codes de l'urbanisme, de la santé publique et de l'environnement.

## Comment va se dérouler l'information et la consultation du public ?

Depuis 2006, le projet d'usine d'eau a fait l'objet de communications et de décisions (cf. délibérations et comptes rendus des conseils communautaires en 2006, 2007 et 2008). Devant l'enjeu d'un tel sujet d'intérêt général il a été discuté par les élus communautaires à de très nombreuses reprises, en réunions de travail, en commissions et lors des conseils communautaires qui sont tous publics,

Lorsqu'il sera arrêté, ce projet fera l'objet d'un dossier soumis à des procédures d'enquête publique et des autorisations administratives en particulier de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (A.F.S.S.A.).



Il est déjà pris en compte par les financeurs : Agence de l'eau, Conseil général du Morbihan et Syndicat Départemental de l'Eau. Il figure dans le contrat de partenariat Agence de l'eau /Conseil général du Morbihan/S.D.E. 2007-2012 et dans le contrat d'agglomération C.C.B.I./Agence de l'eau/S.D.E. signé le 5 juillet 2010.

Les dossiers techniques et administratifs vont être transmis pour un examen préliminaire de recevabilité à la Préfecture du Morbihan, à la D.D.T.M., à l'Agence Régionale de Santé (ex D.D.A.S.S.), ...

Les dossiers d'enquête publique (D.U.P., enquête loi Bouchardeau, étude d'impact, évaluation des incidences Natura 2000...) pourront être présentés au public au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2010.

*Pour toutes informations complémentaires n'hésitez pas à consulter le site Internet de la CCBI ([www.ccbi.fr](http://www.ccbi.fr)) ou à nous questionner par mail à [ccb@ccb.fr](mailto:ccb@ccb.fr)*

*Rédaction : Octobre 2010, CCBI / SDE - Dessins : CCBI, Gilles VUILLEMOT*